CSFI

AU SERVICE DE LA MUSIQUE DEPUIS 1890

Paris, le 21 mars 2020

A l'instar de toute la filière musicale et culturelle, la Facture Instrumentale est impactée de plein fouet par la crise actuelle. Et ce, quels que soient le type et la taille des entreprises et la nature de leur activité .

Les mesures de confinement et règles sanitaires définies ont pour premier impact que l'ensemble de nos clients ont suspendu leur activité que ce soient les musiciens ou les structures : les écoles, conservatoires, orchestres et ensembles, salle de spectacle. Ils n'ont donc pas besoin de nos services, ni de nos instruments. Les ventes d'instruments sont quasiment à l'arrêt.
Ceci est vrai pour ceux d'entre nous qui travaillent pour le marché français mais aussi pour ceux qui exportent la plus grande partie de leur production. Car la crise est mondiale.

Les magasins d'instruments de musique, les différents points de vente comme les petits ateliers avec pignon sur rue sont fermés n'étant pas des commerces de première nécessité. Les clients sont confinés et les musiciens professionnels sont dans l'impossibilité de se produire : il n'y a donc plus d'activité. Les accordeurs de piano ne peuvent plus se rendre chez leurs clients.

Pour les fabricants de taille plus conséquente, les questions d'organisation du travail sont prégnantes : difficulté à réaménager les unités de production pour répondre aux normes de sécurité et sanitaires, réticence compréhensible des personnels à se déplacer dans les ateliers même aménagés, difficulté à réorganiser les équipes déstructurées par les congés pour garde d'enfant… Mais c'est d'abord et surtout l'arrêt des commandes et parfois les approvisionnements qui mettent à l'arrêt les productions.

Notre secteur fortement interconnecté avec le reste du monde a subi les effets de la crise dès le mois de février.

Il est donc urgent que soit clairement reconnu cet état de catastrophe économique pour notre secteur, ce qui n'est pas explicitement le cas à l'heure actuelle.
Nous demandons au ministère de l'économie (DGE), au ministère du Travail et au ministère de la Culture (CNM) que notre secteur soit spécifiquement pris en compte.

Notamment, il faut que les entreprises qui en ont besoin puissent avoir accès au chômage partiel, beaucoup d'entre elles ayant une santé financière déjà fragile.

Si cet accès est refusé, le risque est que les entreprises n'aient alors d'autre opportunité que de procéder aux licenciements de leurs salariés dans un délai très rapide, voire de fermer tout simplement.

Il faudra aussi que notre secteur soit accompagné par des mesures adéquates quand viendra l'heure de la reprise.

La Facture Instrumentale est un fleuron de la France tant au niveau des savoir-faire que du rayonnement culturel et économique. Mais elle est fragile, sans une attention particulière, cette crise pourrait la balayer complètement.

La CSFI a envoyé ce jour un sondage auprès des entreprises et artisans de la facture instrumentale afin de dresser un état des lieux le plus large possible de leur situation face à la crise du coronavirus. Nous ne manquerons pas de vous transmettre ces résultats.

Le bureau de la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale

Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale (CSFI)
9, rue Saint-Martin 75004 PARIS / www.csfi-musique.fr
contact@csfi-musique.fr ou csfinstrumentale@gmail.com / +33 (0)1.83.06.02.40 / +33 (0)6.16.58.61.51
SIREN 306 562 943. SIRET 306 562 943 00069. APE 9411 Z